

**12553/14**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 5 septembre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 5 septembre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres italiens et de quatre suppléants italiens du Comité des régions

**E 9620**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 août 2014  
(OR. en)

12553/14

CDR 75

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres italiens et de quatre suppléants italiens du Comité des régions

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### **portant nomination de deux membres italiens et quatre suppléants italiens du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE<sup>1</sup> et 2010/29/UE<sup>2</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015. Le 20 juin 2011, par la décision 2011/375/UE<sup>3</sup>, M. Roberto RUOCCO a été nommé membre pour la période allant jusqu'au 25 janvier 2015. Le 16 juillet 2012, par la décision 2012/405/UE<sup>4</sup>, M<sup>me</sup> Lucia LIBERTINO a été nommée suppléant pour la période allant jusqu'au 25 janvier 2015.

---

<sup>1</sup> JO L 348, du 29.12.2009, p. 22.

<sup>2</sup> JO L 12, du 19.1.2010, p. 11.

<sup>3</sup> JO L 168, du 28.6.2011, p. 10.

<sup>4</sup> JO L 189, du 19.07.2012, p. 9.

- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Giorgio GRANELLO et M. Roberto RUOCCO.
- (3) Quatre sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> Carmela CASILE, M. Francesco DE MICHELI, M<sup>me</sup> Lucia LIBERTINO et M. Sergio SOAVE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Giorgio GRANELLO, *Consigliere Comunale del Comune di Ponzano Veneto (TV)*  
*(changement de mandat)*
- M. Giorgio SILLI, *Consigliere Comunale del Comune di Prato*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Isidoro GOTTARDO, *Consigliere Comunale del Comune di Sacile (PN)*
- M. Andrea TRAGAIOLI, *Sindaco del Comune di Rosta (TO)*
- M. Armando COPPOLA, *Presidente Municipalità 4 Comune di Napoli*
- M<sup>me</sup> Francesca BALZANI, *Assessore del Comune di Milano.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---